

## AVIS DE PUBLICATION

Le 3 mai 2021, le Collège communal a pris une ordonnance de police relative au **marché hebdomadaire de Blegny, le jeudi 13 mai 2021.**

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette ordonnance est affiché aux valves communales extérieures sises rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY ainsi que le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le - 4 MAI 2021

PAR LE COLLEGE,


La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,



Marc BOLLAND

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 3 mai 2021

Présents: MM. Marc BOLLAND  
Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Florence WESTPHAL, Julie FERRARA  
Marie GREFFE  
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président  
Echevins  
Présidente du CPAS  
Directrice générale

**objet : ORDONNANCE DE POLICE – MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE BLEGNY – JEUDI 13 MAI 2021.**

**LE COLLEGE,**

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant que le jeudi 13 mai 2021 se déroule le marché hebdomadaire de Blegny ;

Considérant qu'il s'agit du jeudi de l'Ascension et d'un jour férié et que le nombre de personnes susceptibles de se rendre au marché pourrait augmenter ;

Considérant qu'afin d'assurer le respect des mesures sanitaires et de distanciation sociale, il convient de « déplacer » le marché rue Entre-deux-Villes ;

Attendu qu'il s'impose de prendre des mesures en vue de la sécurité des usagers et d'éviter des embarras de circulation ;

**ORDONNE à l'unanimité :**

Article 1 : La circulation et le stationnement sont interdits rue Entre-deux-Villes, du n° 2 jusqu'au n° 51/2 (commerce la Frite Rit), le jeudi 13 mai 2021, de 6h à 18h.

Article 2 : Le stationnement est interdit sur les emplacements de parking public situés place Sainte-Gertrude (en face du parvis de l'église), le jeudi 13 mai 2021, de 6h à 18h.

Article 3 : Une déviation est mise en place par les rues Fafchamps et Julien Ghuysen.

Délibération du Collège communal  
en date du 3 mai 2021

Suite – objet : **ORDONNANCE DE POLICE – MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE  
BLEGNY – JEUDI 13 MAI 2021.**

Article 4 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 5 : Les contrevenants à la présente ordonnance de police sont passibles de peines de police.

Article 6 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au TEC, au SPW, au Dirigeant de la Police locale de Blegny et au Service des Travaux pour suite utile.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,  
(s) Ingrid ZEGELS

Le Président,  
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

